

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.75

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

Présents : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AUCAMVILLE

Exposé :

Le dossier de demande de subvention présenté par l'Association du personnel de la ville d'Aucamville étant complet, le Conseil municipal peut délibérer sur son attribution. Il est à noter que l'association avait sollicité une avance de 10 000 euros, approuvée lors du conseil municipal du 30 janvier 2023.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vue la délibération du conseil municipal n° 2023.13 du 30 janvier 2023 attribuant une avance sur subvention,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 15 mai 2023,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

- Association du personnel de la ville d'Aucamville : 16 975€ euros

Article 2 : d'effectuer le versement du solde égal à 6 975 euros, soit 16 975 € au total dont est soustraite l'avance de 10 000 euros.

Article 3 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement